

*Date de dépôt : 27 février 2017*

## **Rapport**

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition contre la menace de résiliation du bail de Pierre-André M.**

### **Rapport de M. Jean-François Girardet**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a examiné cette pétition 1994 à deux reprises lors de ses séances des lundis 9 et 16 janvier 2017.

Sous la bienveillante présidence du député Christian Frey, la commission a entendu les premières signataires, M<sup>mes</sup> Françoise Bloch et Catherine Demolis. Lors de la séance suivante, elle a auditionné M<sup>me</sup> Anne Tirefort, cheffe de service de la gérance de l'office des bâtiments, et M. Michel Turin, directeur de la gestion et valorisation.

M. Lionel Rudaz a assisté régulièrement aux travaux en qualité de secrétaire scientifique du SGGC. Les procès-verbaux des séances ont été rédigés par M. Christophe Vuilleumier que nous tenons à remercier pour son précieux travail.

### **Présentation de la pétition**

M<sup>me</sup> Catherine Demolis, représentante de l'Association pour l'animation du Petit-Saconnex Village, et M<sup>me</sup> Françoise Bloch, représentante de l'Association des habitants du Petit-Saconnex, présentent leur pétition.

M<sup>me</sup> Bloch explique que Monsieur M. vit dans ce quartier depuis son enfance, sa famille ayant jadis occupé la Ferme de Budé. Au décès de son père, Monsieur M. a repris le bail de la ferme pour les cinq dernières années avant son terme. Ce bail ne sera pas reconduit.

Le Petit-Saconnex ne possédant pas de lieu de rencontres, les associations se réunissent chez Monsieur M. qui, étant célibataire, ouvre généreusement sa maison aux uns et aux autres. Les associations bénéficiaires de cet accueil chaleureux occupent régulièrement le rez-de-chaussée de la maison habitée. Elles s'inquiètent de voir ce lieu se fermer, en plus des problèmes personnels que cette résiliation entraînera pour son locataire actuel. Les procédures de conciliation sont en cours auprès de l'Etat de Genève propriétaire des lieux.

Les bâtiments mériteraient une bonne rénovation, vu leur état de vétusté. Mais les demandes de rénovation de l'immeuble ont toutes été refusées pour l'heure.

En réponse à une interrogation d'une députée, M<sup>me</sup> Demolis explique que le canton aimerait que l'exploitant de la parcelle agricole habite le lieu, raison d'ailleurs pour laquelle Monsieur M. a proposé de scinder la maison et de créer deux appartements.

L'exploitant de la ferme souhaite élargir son utilisation du bâtiment sur le rez-de-chaussée.

M<sup>me</sup> Bloch précise encore qu'une partie des terrains est exploitée et qu'une épicerie est installée à la ferme. Elle évalue à dix ou treize le nombre de personnes qui travaillent sur les lieux. Partager le bâtiment nécessiterait des travaux importants, notamment la création d'une seconde salle de bain.

Une commissaire demande si l'exploitant qui reprendrait la ferme serait d'accord de prêter une pièce aux associations de quartier. M<sup>me</sup> Bloch doute que de nombreuses personnes partagent l'esprit d'ouverture et de partage qui habite Monsieur M.

### **Audition de M<sup>me</sup> Anne Tirefort, cheffe de service de la gérance de l'office des bâtiments, et de M. Michel Turin, directeur de la gestion et valorisation**

M. Turin informe les commissaires qu'un contrat de bail avait été conclu en 1970 avec M. Jean M., père de M. Pierre-André M., impliquant différents bâtiments. M. Jean M. a exercé sa profession de maraîcher jusqu'en 1999 et a occupé ce bâtiment jusqu'à son décès en 2012. Le fermage a été remis en 2009 à M. Viret, jusqu'en 2012, puis ce sont les exploitants actuels qui ont repris la petite exploitation maraîchère. Ils projettent de créer avec le canton une ferme urbaine sur ce site, raison pour laquelle le bail de M. Pierre-André M. a été résilié.

M. Pierre-André M. a été rencontré en 2012 pour lui signifier la fin du bail pour 2017. Monsieur M. n'a jamais donné suite à la demande du canton

de s'inscrire pour un éventuel renouvellement de bail. Cette affaire est devant le tribunal des baux qui a considéré le congé comme recevable.

M. Turin déclare encore que les activités que Monsieur M. organise n'étaient pas connues du service et n'ont jamais été évoquées devant le tribunal des baux.

M<sup>me</sup> Tirefort ajoute que le projet du canton a été concrétisé en 2014 grâce à la Fondation Gelbert qui va financer les travaux, faire une cuisine et une salle d'accueil pour le public. L'idée est de créer une ferme urbaine visant à sensibiliser les habitants, notamment les enfants, aux activités agricoles.

Répondant à une question, M. Turin précise que le bâtiment est relativement en bon état et n'est pas insalubre. Des travaux de rafraîchissement pourraient être prévus, mais qu'il n'est pas envisageable de créer un nouvel appartement dans l'une des dépendances. Au vu des normes énergétiques, l'investissement serait trop important. Il mentionne, cela étant, que les activités de cinéma pourraient être poursuivies dans la cour. Les activités actuelles organisées au sein du bâtiment ne pourraient plus être envisagées.

M<sup>me</sup> Tirefort ajoute que la CMNS s'est penchée sur le dossier. La restauration devant être menée doit respecter l'architecture d'origine. Les bâtiments ne pourraient être transformés en logements sociaux puisque le terrain se trouve en zone de verdure dont le bas du périmètre est un parc public.

Concernant le projet de la ferme urbaine initié par l'Etat de Genève, M<sup>me</sup> Tirefort répond que c'est apparemment M. Viret qui a approché les jeunes exploitants-maraîchers qui sont intéressés par ce projet. Un des deux exploitants envisage de loger sur le site.

Un commissaire PLR s'inquiète du respect des normes de sécurité des bâtiments actuellement habités. M. Turin répond que des travaux ont été menés sur plusieurs bâtiments, notamment à l'égard de la « Maison des saisonniers ». Les autres bâtiments sont en bon état, et il précise qu'il n'y a pas eu d'audit spécifique réalisé, mais une expertise du service des bâtiments.

## **Discussion et vote**

Le commissaire PLR annonce que son groupe demandera le dépôt de la P 1994 sur le bureau du Grand Conseil. Les auditions ont confirmé que le projet envisagé par le canton va exactement dans le sens des vœux des pétitionnaires... maintenir un lieu ouvert et convivial au service des habitants du quartier.

Le groupe socialiste est également en faveur du dépôt. Sa commissaire constate que le projet de ferme urbaine est par ailleurs déjà en cours. Elle demande à faire préciser dans le rapport que l'OBA est ouvert à l'intégration des habitants du quartier dans ces locaux. Elle précise que ce pourrait être une simple indication dans le bail.

Un commissaire UDC regrette, quant à lui, que les pétitionnaires n'aient pas été associés au projet, et qu'une personne soit mise à la porte au profit d'un projet sociétal, raison pour laquelle son groupe s'abstiendra lors du vote.

Le représentant MCG déclare que son groupe votera le dépôt de cette pétition. Il précise que le projet envisagé par le canton est intéressant, ce d'autant plus que le secteur est en zone de verdure. Il regrette toutefois que l'Etat ne densifie pas en ville pour la construction de logements et qu'il convoite soit des terrains agricoles ou des zones villas pour gérer la pénurie.

La représentante des Verts votera également le dépôt de la pétition tout en regrettant qu'il n'y ait pas de proposition de relogement pour Monsieur M. Ce dernier argument a incité le député EAG à l'abstention.

Le Président passe au vote du dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la pétition 1994 :

En faveur : 11 (3 S, 4 PLR, 3 MCG, 1 Ve)

Abstentions : 3 (2 UDC, 1 EAG)

Le dépôt sur le bureau du Grand Conseil ayant été accepté sans opposition, la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à faire de même.

## Pétition (1994)

### contre la menace de résiliation du bail de Pierre-André M.

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le contrat de bail de Pierre-André M.<sup>1</sup>, président de l'Association pour la sauvegarde du Petit-Saconnex-Village, de l'Association pour l'animation du Petit-Saconnex-Village et membre du comité de l'Association des habitants du Petit-Saconnex et des Genêts (AHPSTG), a été résilié s'agissant du bâtiment qui jouxte la Ferme de Budé où il habite. Ce lieu, qui est son domicile, il l'a ouvert aux habitants du Petit-Saconnex et s'y déroulent de multiples réunions, événements et manifestations. Grâce à Pierre-André, son habitation est devenue un lieu de **rencontres et de cohésion sociale** au Petit-Saconnex.

Pierre-André est la mémoire du quartier, une antenne, une porte ouverte, un facilitateur. Les qualités de générosité et d'ouverture qu'a Pierre-André sont inséparables du lieu qu'il habite et qu'il offre régulièrement aux habitants du quartier. Il est arrivé à fédérer de nombreuses initiatives au Petit-Saconnex qui ne bénéficie ni de maison de quartier, ni de lieu de rencontre pour ses habitants et à faire de cette cour et de la maison que sa famille occupait depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, **le cœur du quartier** : verrees tous les mois, cinéma en plein air, débats, réunions, concerts, expositions, fêtes ouvertes à tous et toutes **le tout gratuitement**. Or le bail du bâtiment qu'il habite est menacé de ne pas être renouvelé.

Les sous-signés demandent que Pierre-André M. puisse rester dans la maison dont sa famille était locataire depuis 1877, que son **bail soit renouvelé** et que ce lieu continue à vivre avec lui pour le plaisir et la cohésion sociale de tous-tes les habitantEs du quartier.

*N.B. 137 signatures*

M<sup>me</sup> Catherine Demolis  
Chemin Dr-Adolphe-Pasteur 30  
1209 Genève

M<sup>me</sup> Françoise Bloch-Arni  
Chemin Dr-Adolphe-Pasteur 9  
1209 Genève

---

<sup>1</sup> Nom communiqué à la commission.